

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUILLET 2012 A 20 h 00

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : F. DENIS, N. DEYROLLE (pouvoir à F. CORTET)

Secrétaire de séance : N. GARBOWSKI.

Convocation : 28 juin 2012



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE présente le rapport rédigé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Grandlieu distributeur de l'eau potable sur la commune, la gestion du service étant assurée par la SAUR.

Entre 2010 et 2011 le nombre d'abonnés a progressé de 2.96% sur la commune et de 2.19% sur l'ensemble du syndicat.

Pour 2012, le syndicat a programmé des travaux de rénovation de canalisations au Pont de l'Ouche (route de Corcoué), rue de la Distillerie et au Reucher. Sur la commune aucune canalisation amiante ciment n'est en place, le syndicat ayant remplacé la totalité des compteurs en plomb sur l'ensemble de son territoire.

Le prix de l'eau est fixé à 2.21 € T.T.C./m³, identique à 2011, pour la tranche de 0 à 150 m³.

La qualité sanitaire de l'eau distribuée est analysée et les résultats sont conformes aux normes sanitaires en vigueur.

Le syndicat exploite la nappe du Maupas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport présenté.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE :

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre les crédits supplémentaires suivants:

Dépenses d'investissement : 041 – 21538 – OFI – Autres réseaux : 48 363.55 €

Recettes d'investissement : 041 – 21532 – OFI – Réseaux d'assainissement : 48 363.55 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Madame Gisèle VAILLANT, Adjoint au Maire responsable de l'enfance et de la vie scolaire, présente le bilan 2011/2012 du service restaurant scolaire.

Il a été servi 30 456 repas pendant l'année scolaire, ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente.

Financièrement le déficit s'élève à 17 952.23 € pour 2011/2012, la réalisation d'une étude acoustique s'élevant à 1 913.60 €.

A ce sujet, des devis sont en cours pour la réalisation d'éventuels travaux phoniques.

Compte tenu des éléments ci-dessus, Madame Gisèle VAILLANT propose de majorer les tarifs de 2% à compter du 1^{er} septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, augmente les tarifs des repas au restaurant scolaire de 2% à compter du 1^{er} septembre 2012 et fixe les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2012/2013 :

- Repas régulier : 3.30 €
- Repas occasionnel : 3.55 €
- Repas adulte : 3.76 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Le bilan 2011/2012, présenté par Madame Gisèle VAILLANT, fait apparaître une légère augmentation de la fréquentation du service.

Pour cette raison une augmentation de la capacité d'accueil a été demandée pour l'agrément de l'année 2012/2013 afin de passer à 50 enfants.

Le résultat financier fait apparaître un déficit de 2 867.75 € soit 6.21% des dépenses.

Avant de fixer les tarifs 2012/2013, Madame Gisèle VAILLANT explique qu'une tranche tarifaire intermédiaire a été créée, ceci afin d'équilibrer les écarts entre les différents barèmes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer de 2% les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2012 et fixe les barèmes suivants pour l'année scolaire 2012/2013 :

Quotient familial	tarifs^{1/2} heure
- 420 euros	0,67 euros
421 euros à 756 euros	1,08 euros
757 euros à 991 euros	1,47 euros
992 euros à 1 321 euros	1.76 euros
1 322 euros à 1 652 euros	2,06 euros
1 653 euros et +	2,40 euros
non allocataire	2,63 euros
Goûter	0.60 euros

ATSEM – GROUPE SCOLAIRE :

Madame Le Maire indique à l'assemblée que le groupe scolaire Gaston CHAISSAC a formulé une demande pour le renouvellement du poste d'aide maternelle dans la classe GS/CP pour l'année scolaire 2012/2013.

Le renouvellement du contrat CUI/CAE de l'agent en place n'est pas possible.

La commission enfance et vie scolaire a proposé la création d'un emploi de type CUI/CAE à compter du 1^{er} septembre 2012 et pour la durée de l'année scolaire 2012/2013, la commission du personnel a émis le même avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 voix pour et 1 abstention de créer un poste de CUI/CAE à compter du 1^{er} septembre 2012 pour la durée de l'année scolaire.

Madame Le Maire est chargée de pourvoir à cet emploi.

PARC DU CHÂTEAU :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avant-projet définitif et des estimations correspondantes.

La commission chargée du projet avait émis des observations et le Maître d'œuvre a pris en compte une partie des demandes.

Après présentation, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet présenté en implantant les sanitaires sur la partie haute du terrain.

L'estimation des travaux est ramenée à 191 000 € H.T.

Madame Le Maire est chargée de transmettre au Maître d'œuvre les observations sur ce dossier.

FICHE FINANCIÈRE :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la fiche financière établie par le Trésorerie Générale et récapitulant la situation financière 2011 en la comparant avec les ratios des communes de la même strate démographique.

SITE INTERNET:

Monsieur Samuel DELAUNAY, Adjoint au Maire à la communication, fait part des nouvelles règles en matière d'accessibilité des sites internet.

Le RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) fixe les normes permettant l'accessibilité. A l'examen, le site internet de la commune n'est pas compatible et doit être restructuré pour obtenir le niveau A (niveau le plus simple).

L'entreprise Siteweb – Créations a fait une proposition de mise à niveau du site, financièrement le coût pour la commune serait de 2 500.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la démarche et le devis présentés.

ADHÉSION CHÈQUES CESU :

Madame Le Maire indique que des parents utilisateurs de l'accueil périscolaire ont fait la demande de paiement des frais de garde de leurs enfants au moyen de chèques CESU.

Les chèques CESU (chèques emploi service universel) sont délivrés par certains employeurs pour le règlement des frais de garde hors domicile.

Pour permettre le règlement par ce moyen, la commune doit adhérer au Centre de Recouvrement des Chèques CESU (CRCESU) et signer une convention. Cette affiliation est gratuite et serait faite pour l'accueil périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- décide d'adhérer au CRCESU pour le paiement des frais de garde au service de l'accueil périscolaire,
- charge Madame Le Maire ou un Adjoint de l'affiliation au CRCESU à compter du 1^{er} septembre 2012.

BILAN SOCIAL 2011 :

A la demande de la commission du personnel un condensé du bilan social 2011 est présenté au Conseil Municipal.

Ce document est une photographie du personnel communal au 31 décembre 2011.

PROBLÈMES DESSERTES SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Deux points noirs ont été relevés sur la commune nécessitant des marches arrières du véhicule de collecte : la Basse Noë et le Reucher.

Pour la Basse Noë un élagage des arbres et le stationnement des véhicules sont à prévoir, par contre, au Reucher un aménagement de voirie lourde est à envisager pour permettre au véhicule de manœuvrer, les crédits seront prévus dans un prochain programme voirie.

MÉDAILLE DE LA COMMUNE :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la remise, par ses soins, de la médaille de la commune à Monsieur Yvan DANET, directeur de la Résidence Ker Maria à l'occasion de son départ en retraite et à Madame Nadine GUIBLIN, directrice du Groupe scolaire Gaston Chaissac à l'occasion de sa mutation.

DATES A RETENIR :

- 14 juillet : Fête Nationale – Feu d'Artifice
- 15 juillet : Translimouzine – Randonnées
- Lundi 16 juillet – 22h00/22h30 : Essais illumination de l'église
- 1^{er} septembre : Rando des Vignes

FETE DU SPORT :

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ demande 5 bénévoles pour l'organisation de la fête du sport de la Communauté de Communes de Grandlieu qui se déroulera le 9 septembre prochain à GENESTON

ANIMATION JEUNESSE – ÉTÉ 2012 :

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ présente les animations jeunesse de l'été 2012.

Le local jeunes sera ouvert tous les après-midi et la construction OFNI (Objet Flottant Non Identifié) se déroulera tous les vendredis après-midi.

PLAN DE VILLE :

Monsieur Samuel DELAUNAY indique que les plans de ville sont arrivés et seront implantés Place Sainte Thérèse et Rue Gazet de la Noë.

BARRES DE SKATE :

Dossier en cours.

PROCHAINE RÉUNION

LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012 A 20H30